



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE CHAMPENOISE

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 par la Région lors de la séance plénière (délibération n°20SP-2065) et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique et solutions fondées sur la nature)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs..., coopération entre territoires et lutte contre l'artificialisation)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation, bioéconomie...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau local : le Projet de territoire

Un état des aides « France Relance » accordées sur le territoire de l'Argonne Champenoise arrêté au 1^{er} octobre 2021 est annexé au présent pacte.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise au 21 décembre 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise

Ce périmètre regroupe 60 communes pour une population de 11 984 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE

CONTRAT	SIGNATAIRES	THEMATIQUES	PERIODE/VALIDITE
Convention de ruralité	ETAT Education nationale Région Grand Est Département Association des Maires et Présidents d'EPCI de la Marne	Education	2018/2021
LEADER	EUROPE Région Grand Est CCAC	Développement des territoires ruraux	2017/2023
Pacte Territorial de Revitalisation et de Transition Ecologique	ETAT Région Grand Est Département	Economie – Plan de relance – transition écologique	En cours d'élaboration
Maison France Service	ETAT CCAC	Accès aux Services publics	2020
Espace de Vie Sociale	CAF CCAC	Création d'un centre social : animation vie sociale et culturelle	2016-2021 Agrément en 2022
Convention Territoriale Globale	CAF CCAC Ville	Animation vie sociale et culturelle Accès aux droits Mobilité Jeunesse Parentalité Petite enfance Insertion sociale et professionnelle	2019-2022
Contrat Local de Santé	ARS CCAC	Santé Prévention Accès aux soins	En cours d'élaboration
Petite Cité de Caractère	Association Petites Cités de Caractère Ville	Tourisme et Patrimoine	2024
Petites Villes de Demain	ETAT Région Grand Est Département ARS Banque des Territoires ANAH CCAC Ville de Ste Ménehould	Revitalisation des territoires	2026
Contrat de Territoire Eau Climat	AESN CCAC	Environnement : Eau/Assainissement Milieux humides	2021-2027

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Le diagnostic ainsi réalisé sur la base du recueil de données quantitatives et qualitatives est une étape indispensable qui permet de bien saisir les enjeux et les particularités du territoire. Il en fait ressortir les tendances, les carences, les forces, les satisfactions, les faiblesses, les menaces et les opportunités. Il permet d'identifier les acteurs, les besoins et les attentes des habitants. Qui sommes-nous et que voulons-nous ? C'est un outil d'aide à la décision qui éclaire sur les orientations de demain.

L'analyse de ces données a permis de déterminer les enjeux qui servent de ligne directrice dans la construction du projet du territoire.

L'Argonne Champenoise bénéficie d'un patrimoine exceptionnel qui contribue à son identité, à la qualité de vie et au sentiment d'appartenance de ses habitants. L'enjeu n° 1 consiste à préserver cet environnement tout en accompagnant le territoire vers les mutations socio-économiques.

ENJEU n°1 : Préserver la richesse et la qualité de l'environnement et des patrimoines

Chapitre 1 – Patrimoine naturel

Enjeu1.1 : Protéger, valoriser et promouvoir la richesse et la diversité d'un patrimoine naturel emblématique et préservé.

Chapitre 2 – Patrimoine historique et culturel

Enjeu1.2 : Protéger, révéler et faire vivre le patrimoine historique et culturel pour renforcer la mémoire et l'identité du territoire.

ENJEU n°2 : Inverser la tendance démographique "Ancrer et attirer les populations"

L'Argonne Champenoise est un territoire fragile qui subit depuis plusieurs décennies un déclin démographique. Il doit créer les conditions pour ancrer et accueillir les populations et les activités sur le territoire.

Chapitre 3 – Cadre de vie

Enjeu 2.1 : Relancer l'attractivité en s'adaptant aux besoins des habitants

Chapitre 4 – Emploi-économie-tourisme

Enjeu 2.2 : Créer les conditions d'accueil et de développement des entreprises, soutenir les initiatives, valoriser les savoir-faire, faciliter l'accès à l'emploi par des formations adaptées aux besoins.

Chapitre 5 – Partenariat et coopération

Enjeu 2.3 : Saisir les opportunités et les aspirations nouvelles pour engager une dynamique d'évolution positive

AMBITION n°1 : Rendre le territoire attrayant par le bien vivre

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise bénéficie d'un cadre de vie préservé et de nombreux atouts sources de qualité de vie. Il est ancré au cœur de milieux naturels diversifiés, d'une importante biodiversité locale sur des sols faiblement artificialisés et jouit également d'un patrimoine historique et culturel riche et reconnu. Le territoire doit s'appuyer sur cette identité forte pour accroître son attractivité.

Il bénéficie de nombreuses infrastructures à vocation sociales, culturelles et sportives : Centre Communale d'Action Social, Mission locale, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, la Pépinière, l'Elan Argonnais, la Société Publique des Couleurs, l'OTS, les nombreuses associations qui accompagnent les habitants dans leur quotidien, dans leurs démarches, dans leurs loisirs. Le tissu associatif est particulièrement dynamique, il propose de nombreuses animations et activités. Mais le territoire doit faire face à un vieillissement des bénévoles et un renouvellement difficile.

L'offre de services existante est intéressante mais présente des carences vis-à-vis de certains besoins. Les problématiques liées à la baisse de la démographie et à ses conséquences telles que le vieillissement de la population et des professionnels de santé, la baisse des effectifs dans les écoles, les freins à la mobilité, les logements inadaptés et la sécurité sont réelles. L'offre de service doit mieux s'adapter au contexte local afin de répondre à ces problématiques. Elle doit également être attrayante pour attirer de nouvelles familles et de jeunes couples dont les attentes sont différentes.

Les actions visant à les résoudre doivent être soutenues afin d'améliorer l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise. C'est dans ce sens que cette première ambition vise à « Rendre le territoire attrayant par le bien vivre local » et se décline en plusieurs thématiques :

- **1.1 L'habitat : en améliorant la qualité de l'habitat et en luttant contre la précarité énergétique.** L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont l'étude pré-opérationnelle a débuté en septembre 2021 va dans ce sens.
- **1.2 La jeunesse : en créant des conditions d'accueil scolaire et non scolaire optimales dans des lieux de proximité et de qualité.** La communauté de communes a réalisé un schéma directeur des écoles afin de planifier et d'organiser une nouvelle carte scolaire. Cela se traduira à très court terme par la construction d'une école dans le nord, la réhabilitation d'autres écoles et la recherche de reconversion pour les sites qui seront fermés. Une réflexion sur les moyens de garde des jeunes enfants dans certains secteurs du territoire est également nécessaire. Cette problématique touche également la crèche de Sainte-Ménéhould qui doit augmenter sa capacité d'accueil pour répondre à la demande. Des actions pourront également être menées à destination des adolescents qui manquent de structures d'accueil et de rencontre.
- **1.3 Les services publics : en facilitant l'accès pour tous.** Cela passe par la montée en puissance de la Maison France Services, l'achat d'un « bus services » et une réflexion sur la création d'un centre social intercommunal.
- **1.4 La mobilité : en améliorant la mobilité sur le territoire par des solutions adaptées, pérennes, innovantes, douces et solidaires.** Il convient de mener une réflexion sur la mobilité verte et douce et de favoriser le désenclavement des populations ex : covoiturage...

- **1.5 La santé : en favorisant la prévention, l'accès aux soins et le développement des services à la personne.** Le territoire s'est engagé dans un contrat local de santé aux côtés de l'ARS en 2021 pour répondre aux différentes problématiques du territoire liées à la prévention et à l'accès aux soins. La communauté de communes s'est engagée dès le début de l'actuelle mandature à créer une maison de santé afin de faciliter l'accueil de nouveaux professionnels de santé et les inciter à s'implanter durablement sur le territoire. Il est également et nécessaire de soutenir toutes les actions et les acteurs qui œuvrent pour le maintien à domicile les personnes âgées (ex : adaptation des logements, formation d'agents, ...)
 - **1.6 L'action sociale : en étoffant l'offre sur Sainte-Ménehould et sur l'ensemble du territoire.** La création d'un Centre Social est actuellement en cours d'étude avec les services de la CAF notamment. La communauté de communes souhaite également mener une réflexion sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Social qui permettrait une égalité de traitement sur le territoire. Il est souhaitable que l'action sociale se mène également avec les acteurs et associations du territoire, elle peut notamment s'étoffer et se diversifier grâce à la création de tiers lieux.
- 1.7 Le numérique : en poursuivant le déploiement numérique sur le territoire et en accompagnant les habitants dans ses usages.** Cela passe par le renouvellement du matériel informatique et numérique dans les écoles, l'équipement en fibre pour tous, le déploiement de la vidéosurveillance dans nos communes, la mise en place progressive de toutes les procédures de dématérialisation et des formations adaptées auprès des habitants par les conseillers numériques et le cyberspace.

Dans cette 1ère ambition, le territoire veut adapter le niveau et la qualité des services aux évolutions des besoins de la population. L'ambition s'attache à mettre en œuvre les actions nécessaires pour répondre aux mutations des besoins et des comportements de la population. Elle contribue au bien-vivre et au bien-vieillir sur le territoire, permettant de fixer les populations et les emplois.

AMBITION n°2 : Dynamiser le territoire par l'économie et la transition

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise possède de nombreux atouts économiques. Il se caractérise par une bonne accessibilité par l'autoroute car il bénéficie d'un échangeur sur l'A4 et un bon positionnement géographique à proximité de la gare Meuse TGV. De nombreuses entreprises industrielles de renommée nationale et internationale ont choisi de s'implanter en Argonne Champenoise. De par sa situation au cœur du massif forestier d'Argonne, le territoire a une forte activité liée à l'économie du bois (bois d'œuvre et bois énergie) et depuis plusieurs années il accueille progressivement de nouvelles entreprises productrices d'énergies renouvelables (éoliennes, méthanisation, photovoltaïque).

Qu'il s'agisse des activités économiques, touristiques ou issues des ressources naturelles, l'Argonne champenoise dispose d'un potentiel de développement important (présence de structures économiques leader et innovantes, activités touristiques diverses, tissu artisanal dense, richesses issues des ressources naturelles, ...).

Toutefois, la disparition des petits commerces, le manque de qualifications et de formations, la difficulté de recruter dans certains secteurs sont des problématiques auxquelles le territoire doit faire

face. Il est donc nécessaire d'accompagner tous les secteurs d'activités, afin de les redynamiser et d'améliorer l'attractivité économique de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise.

C'est dans ce sens que la deuxième ambition vise à « Dynamiser le territoire par l'économie et la transition écologique ». Elle se décline en quatre thématiques :

- **2.1 L'économie : en accompagnant la réussite des entreprises sur notre territoire.** Le territoire se doit de disposer d'une équipe dédiée à l'aménagement, au développement du territoire et au service des entreprises pour les accompagner dans les étapes de leurs projets. Il se mobilise pour proposer des conditions d'accueil (foncier, immobilier, services, fibre...), pour faciliter le développement de toutes les activités et notamment les activités non délocalisables basées sur les ressources locales et les savoir-faire locaux.

L'intention de la collectivité repose également sur le maintien de l'offre de commerces, de services et d'équipements en développant le tissu commercial, en accompagnant les commerçants et créateurs d'entreprises et en créant ou consolidant des liens privilégiés avec ceux-ci.

La communauté de communes s'attache à rechercher et proposer des solutions en termes de biens fonciers et immobiliers les plus adaptés pour l'implantation et le développement des entreprises, cela passe par la réhabilitation de friches, l'aménagement de zones d'activités, la reconversion de bâtiments, ... Elle accompagne également les entreprises et porteurs de projets dans la mise en relation afin de rencontrer les partenaires les plus pertinents selon les besoins identifiés.

2.2 L'emploi et la formation : en facilitant l'accès aux formations et en adaptant l'offre à la demande. Les compétences et les métiers des entreprises locales sont très souvent méconnus et mésestimés, il convient de mettre en relation les employeurs et les employés. Pour répondre aux besoins des entreprises, il est essentiel de proposer des formations adaptées à la demande du territoire. La formation constitue un des leviers pour le retour à l'emploi. Pour répondre aux problématiques locales, notre territoire souhaite mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins des entreprises et des acteurs économiques situés sur notre bassin d'emploi. Des actions liées spécifiquement à l'accompagnement des jeunes doivent également être mises en place et permettre une approche par compétences pour faciliter l'accès à l'emploi. Le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire constitue une opportunité pour mettre en place des formations au plus proche des employeurs et des demandeurs d'emplois.

- **2.3 L'environnement : en s'appuyant sur la transition écologique et énergétique comme facteur de relance économique.** Dans cet axe stratégique, le territoire souhaite favoriser l'installation et le déploiement des green technologies, des activités de recyclage et des énergies renouvelables. Il veillera également à la prise en compte et au respect de l'environnement dans tous les projets et s'agissant de ses propres investissements, la communauté de communes planifie progressivement la rénovation énergétique des bâtiments communautaires. La volonté est de soutenir les activités propres et durables.

- **2.4 Les ressources naturelles locales : En mobilisant les acteurs pour mettre en valeur nos richesses locales.** Le territoire possède des ressources naturelles très riches. Il est donc important de les valoriser. Cela passe par le soutien et la mise en réseau des producteurs locaux, par la sensibilisation à l'approvisionnement local et aux circuits de proximité et par le soutien à la diversification des filières agricoles et forestière.

- **2.4 La valorisation du patrimoine : en le faisant connaître et en le mettant en lumière afin de favoriser l'attractivité du territoire.** Enjeu social et culturel, la valorisation du patrimoine bâti et paysager joue un rôle de levier de développement. Elle constitue également un atout majeur pour l'identité ainsi que pour l'équilibre économique du territoire. A travers des actions de restauration et de revalorisation du patrimoine, la collectivité souhaite développer un cadre de vie singulier, vecteur de qualité, pour sa population ainsi que pour accroître les flux touristiques. Cela se traduit également par la sensibilisation au patrimoine dans l'optique de le préserver et de pouvoir le transmettre de génération en génération.

La stratégie du territoire, dans son ambition 2, s'attache à créer les conditions pour accueillir, accompagner et développer des activités économiques diversifiées, innovantes et concourant à la transition écologique. Elle souhaite saisir des opportunités telles que la reconversion de friches pour libérer de nouveaux espaces ou telles que le déploiement de la fibre pour proposer des solutions nouvelles et adaptées aux besoins des entreprises et des employés en termes de formations et d'acquisition de compétences. Elle s'inscrit dans la volonté de soutenir les investissements en matière de transition écologique et énergétique pour redynamiser son économie.

AMBITION n°3 : Faire rayonner le territoire par le lien, l'animation, la promotion et la communication

De nombreux acteurs locaux, quel que soit leur champ d'intervention (économie, tourisme, social, culture, sport...) s'investissent sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise, et mènent des actions dans de multiples domaines.

Toutefois à l'issue de deux importants diagnostics réalisés en 2021, il ressort qu'une des problématiques majeures identifiées par les habitants est le manque de communication et d'information sur la vie locale, les services existants, les activités proposées, les projets, ... et par conséquent une méconnaissance de son propre territoire.

La communication constitue un véritable point faible du territoire de l'Argonne Champenoise. La structuration est particulièrement déficiente que ce soit à destination des habitants ou vers les publics extérieurs. Certaines informations sont quelques fois obsolètes, d'autres ne sont pas diffusées ou difficiles à trouver...

L'absence de travail en réseau des acteurs est également problématique. Les coopérations sont insuffisantes et nuisent à la bonne coordination et à l'efficacité des actions.

Le manque de visibilité de notre territoire sur ses richesses (patrimoine naturel, historique et culturel), sur les structures existantes, sur les animations et les services proposés est préjudiciable à son image et à la fierté d'appartenance des habitants.

C'est dans ce sens que cette troisième ambition intitulée « Faire rayonner le territoire par le lien, l'animation, la promotion et la communication » se décline en cinq thématiques :

- **3.1 Le lien : en se rassemblant autour de tiers-lieux et en développant la coopération et les partenariats.** Il s'agit de créer des tiers lieux pour se rassembler autour d'activités intergénérationnelles et de développer la coopération et les partenariats divers pour échanger sur nos expériences.
Cette volonté se traduit également par l'aménagement urbain en reconfigurant les espaces de bien-vivre locaux. Le fait de tisser du lien pour bien vivre ensemble assure une qualité de vie et une bonne intégration sociale.
- **3.2 L'animation : en soutenant et en développant les actions d'animation sur le territoire.** Cela passe par le soutien des associations et structures qui animent le territoire par des manifestations : Fêtes du sport, festivals musicaux, couleurs de rue....
- **3.3 La promotion :** le territoire doit assurer en parallèle sa valorisation auprès du public et des professionnels lors d'événements incontournables par la création d'outils adaptés et innovants et par sa présence sur des supports numériques, des foires et salons.
- **3.4 Le tourisme : en construisant des offres touristiques identitaires.** Il convient de proposer des offres clés en main adaptées aux consommateurs. C'est aussi valoriser l'identité du territoire à travers une image de marque et des professionnels qualifiés.
- **3.5 La communication : en étant connecté pour diffuser l'information et renforcer la visibilité du territoire.** Cela passe notamment par un plan de communication pour mettre en place des outils efficaces et adaptés aux publics cibles.
- **3.6 La participation citoyenne :** Intégrer la participation citoyenne aux projets territoriaux

La troisième ambition vise à mieux faire connaître, faire comprendre, faire adhérer et partager la vie du territoire. Il s'agit de se mobiliser et de mobiliser à travers une meilleure communication endogène et exogène, promouvoir le territoire en valorisant la personnalité, les savoir-faire et les ressources qui construisent son attractivité et composent son image. Cette ambition nécessite également de renforcer les liens entre et avec les habitants et d'accentuer la mise en réseau des acteurs locaux afin d'améliorer l'efficacité et d'intégrer toutes les composantes. Elle nécessite également d'innover et de se réinventer en développant notamment des tiers lieux et en exploitant les possibilités offertes par le numérique.

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Ambition 1 : Rendre le territoire attrayant par le bien vivre local
Ambition 2 : Dynamiser le territoire par l'économie et la transition énergétique
Ambition 3 : Faire rayonner le territoire par le lien, l'animation, la promotion et la communication

AMBITION /THEMES	PROJETS/ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	RELANCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	COHESION TERRITORIALE ET COOPERATIONS	PROGRAMME D'APPUI	MONTANT ESTIME	Fiche Action	DATE DELIB	2021	2022	2023	2024	2025	2026	FIN
Habitat	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	CCAC/COMMUNES	X			OPAH/PVD		X	15/07/2021							
	1- étude pré-opérationnelle									X						
Jeunesse	2- travaux									X		X	X	X	X	
	Création d'un nouveau pôle scolaire	CCAC	X	X	X		4 200 000	X	08/04/2021	X						
	1- étude									X						
	2- travaux									X		X	X			
Services publics	Etude pour l'augmentation de la capacité d'accueil de la petite enfance	CCAC/COMMUNE SMID			X						X					
	Aménagement de l'accès extérieur du Pble Administratif Argonne (ADAP)	CCAC	X	X			14 000	X		X						
	Travaux ADAP des gymnases	CCAC		X	X		124 000			X						
	Travaux liés à la création du pble administratif d'Argonne (mise en place de la signalétique/amélioration acoustique des espaces intérieurs)	CCAC		X	X		37 000		16/06/2017		X					
Mobilité	Programme annuel d'amélioration des infrastructures de voirie	CCAC		X			500 000 €/an	EC		X	X	X	X	X	X	
	Elaboration d'un plan "mobilité"	CCAC	X		X						X					
Santé	Elaboration et mise en œuvre d'un contrat local de santé	CCAC/ARS			X		16 900/an	X	19/11/2020							
	1-Diagnostic et rédaction du contrat									X						
	2-Mise en œuvre du contrat			X						X	X	X	X	X	X	
	Création d'une maison de santé	CCAC		X	X		2 040 000	EC								
Numérique	1- étude									X						
	2- Travaux										X	X				
	Equipement Numérique des écoles	CCAC		X	X		61 500/an	X	17/02/2021	X	X	X	X	X	X	
	Etude pour la mise en place de télé-médecine	CCAC/ARS		X	X						X					
Economie	Création de 2 postes de conseiller numérique territorial (Maison France Services et association du Pays d'Argonne)	CCAC/PAYS D'ARGONNE			X			X	06/01/2021	X						
	Création d'une infrastructure touristique (voirie accès à une zone de loisirs)	CCAC		X			1 776 000		15/02/2018		X					
	Création d'un parc photovoltaïque	PRIVE	X	X					20/09/2019			X				
	Implantation et repowering d'éoliennes	PRIVE	X	X									X			
Emploi et formation	Implémentation d'une unité de méthanisation	PRIVE	X	X						X						
	Création d'un parc de loisirs	PRIVE			X					X						
	Prime à l'installation de nouveaux commerces	COMMUNES		X	X		1 500€/commerce	X	26/07/2021	X	X	X	X	X	X	X
	Valorisation et camouflage des espaces vacants et du patrimoine dévalorisé	COMMUNES		X	X			X		X						
Sécurité	Maintien et développement de formations de compétences de base	PRIVE		X	X					X						
	Développement de formations qualifiantes	PRIVE		X	X					X						
Sécurité	Développement de la vidéoprotection sur le territoire	COMMUNES		X	X					X	X	X	X	X	X	X
	Actions de sécurité routière	COMMUNES		X	X					X	X	X	X	X	X	X

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Ambition 1 : Rendre le territoire attractif par le bien vivre local
Ambition 2 : Dynamiser le territoire par l'économie et la transition énergétique
Ambition 3 : Faire rayonner le territoire par le lien, l'animation, la promotion et la communication

THEMES	PROJETS/ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	RELANCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	COHESION TERRITORIALE ET COOPERATIONS	PROGRAMME D'APPUI	MONTANT ESTIME	Fiche Action	DATE DELIB	2021	2022	2023	2024	2025	2026	FIN	
Environnement	Rénovation thermique des écoles	CCAC	X			Climaxion/DSIL	185 000		17/06/2021	X	X	X	X	X	X		
	Rénovation thermique des gymnases	CCAC	X				305 000	X			X	X					
	Rénovation thermique du Pôle Administratif Argonne	CCAC	X			DSIL	390 000				X	X					
	Création d'une ressource/rte	SYMSEM	X	X	X	DETR/REGION/ADE IME					X	X					
	Contrat Territorial Eau Climat	CCAC	X			AESN		X	01/02/2019							2027	
	1-Assainissement des eaux usées collectif					AESN	3 650 000			X	X	X	X	X	X	X	
	2-Protection de la ressource					AESN	180 000			X	X	X	X	X	X	X	
	3-Gestion quantitative et qualitative de la ressource					AESN	2 550 705			X	X	X	X	X	X	X	
	Acquisition de 2 véhicules électriques	COMMUNE SMD	X	X			PVD		X	26/03/2021	X						
	Rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne	SMAVAS		X			AESN										
Lien, cohésion sociale	Création d'un méga tiers lieu "pigments" Ste Ménehould	COMMUNE SMD/CCAC		X	X	AMCT/REGION	389 000				X	X	X				
	Création du tiers-lieu Les Frangines	ASSOCIATIF			X	FEADER				X							
	Création d'un tiers-lieu à Auve	ASSOCIATIF			X	FEADER					X						
	Création d'un centre social	CCAC			X				25/11/2021		X						
Animation	Création d'un dojo à Sainte-Ménéhould	COMMUNE SMD			X	FEADER	290 000		27/09/2021		X						
	Modernisation du parcours santé de La Grange Aux Bois	COMMUNE SMD			X	FEADER	42 089		27/09/2021		X						
Tourisme	Réhabilitation de la salle Isle Ste Marie	ASSOCIATIF	X	X	X	FEADER					X						
	Entente "Nous Argonne" : étude sur l'image et la notoriété de l'Argonne	COLLECTIVITES			X				06/06/2019		X						
Promotion	Création d'infrastructures d'hébergements	PRIVE		X							X						
	Entente "Nous Argonne" Animation de la GTA et du GR 14	COLLECTIVITES		X	X				06/06/2019	X	X	X	X	X	X		
Communication	Edition du Petit Futé	OFFICE DE TOURISME		X	X					X							
	Recrutement d'un volontaire territorial en administration	COMMUNE SMD		X	X												
	Création d'un plan de communication et développement d'outils numériques	CCAC		X	X	PVD	20 000€/an	X	21/05/2021		X	X					

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche ACTION** »

La signature du PTRTE par l'État, la Région et le Département ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chaque partenaire, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et le Département ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chaque partenaire, appréciés à la date du dépôt de la demande.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
 - **Les engagements du Département de la Marne :**
 - Participer à la démarche PTRTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est, et être facilitateur pour son élaboration, son suivi et son actualisation,
 - Accompagner le déploiement de la stratégie du territoire dans les domaines relevant des compétences départementales tels que la Solidarité des Hommes et des Territoires, l'Aménagement, les Routes, l'Education, le Sport, la Culture, les Loisirs et le Tourisme, ... en mobilisant les services concernés,
 - Faciliter, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la recherche et l'optimisation des financements des opérations inscrites au Pacte,
 - Soutenir dans la limite de ses possibilités financières et réglementaires, les actions et projets qui sont en adéquation avec ses cadres d'intervention classiques (Guide du Partenariat, Guide du Soutien aux Projets et Initiatives) ou stratégiques (orientations politiques, opérations exceptionnelles, ...).

➔ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	Département
Stéphanie Fallot, Directrice de l'aménagement du territoire Tél. 03.26.60.17.38 Mail : stephanie.fallot@ste-menehould.fr Laure Maigret, chargée de mission Tél. 03.26.60.68.91 Mail : laure.maigret@cc-argonnechampenoise.fr	Pierrick LOZE Directeur de la Maison de la Région de Châlons-en-Champagne Didier EXBRAYAT Chef du service Développement territorial Maison de la Région de Châlons-en-Champagne Stéphane PERREAU Chargé de mission Contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires	Hubert SOSSON Chef du Pôle de la coordination administrative Adjoint au directeur de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial 03 26 26 11 00 hubert.sosson@marne.gouv.fr Sophie TRICARD Cheffe de cellule accompagnement en stratégie et développement territorial Service Territorialité et Portage des Politiques Direction Départementale des Territoires de la Marne 03 26 70 81 59 sophie.tricard@marne.gouv.fr	Alexia WADLOW Chef du service, service du Développement Territorial et de l'Environnement wadlow.alexia@marne.fr Karine MOUSSE Chargée de Mission Service du Développement Territorial et de l'Environnement karine.mousse@marne.fr

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.





Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
Département : Président ou son représentant
EPCI(s) : Président ou son représentant

Composition du comité technique

Etat : Les contacts techniques
Région : Les contacts techniques
Département : Les contacts techniques
EPCI(s) : Directrice de l'aménagement du territoire, Chargée de mission
Autres : porteurs de projets, opérateurs, force vive du territoire, financeurs... suivant l'ordre du jour

➔ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Département	Etat
Le Président de la Communauté de Communes	Le Président du Conseil Régional	Le Président du Conseil Départemental	Le Préfet de département
			

Annexes

- Etat des aides « France Relance » accordées au territoire au 1/10/2021
- Bilan écologique du territoire
- Fiches projets des projets « matures »

AIDES FRANCE RELANCE ACCORDEES SUR LE TERRITOIRE DE L'ARGONNE CHAMPENOISE
Version au 01/10/2021

N° d'ordre	Arrondissement	Commune	Catégorie de candidat : E : entreprise A : association SI : syndicat intercommunal SE : service de l'Etat EP : établ. Publ. P : particuliers CT : collectivité territ. EPCI : établ. Publ. De coopérat ⁿ interco.	Entreprise / structure	AAP	Projet	Coût de l'invest.	Subv. Ddée	Taux de subv. Ddée	Etat d'avancement du dossier	Sub. Accordée
1	Châlons	Noirlieu	E	COOPERATIVE SUN DESHY	Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire		250 000 €	95 767 €	38%	Lauréat de l'AAP	95 767 €
2	Châlons	Ste- Ménéhould	E	SOREPACK	Relocalisa° des industries critiques		2 425 200 €		0,0%	Lauréat de l'AAP	887 840 €
3	Châlons	Ste- Ménéhould	E	ALBEA TUBES FRANCE	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		3 400 000 €	800 000 €	24%	Lauréat de l'AAP	700 000 €
4	Châlons	Ste- Ménéhould	E	EURL ANODUR	Industrie du futur		76 748 €	30 699 €	40%	Lauréat de l'AAP	30 699 €
5	Châlons	Ste- Ménéhould	E	ALBEA TUBES FRANCE	Industrie du futur		273 550 €	109 420 €	40%	Lauréat de l'AAP	109 420 €
6	Châlons	Ste- Ménéhould	E	SECMA	Industrie du futur		112 845 €	45 138 €	40%	Lauréat de l'AAP	45 138 €
7	Châlons	Ste- Ménéhould	E	ALBEA TUBES FRANCE	Industrie du futur		50 930 €	20 372 €	40%	Lauréat de l'AAP	20 372 €
8	Châlons	Ste- Ménéhould	E	SOREPACK SAS	Industrie du futur		1 014 700 €	200 000 €	19,7%	Lauréat de l'AAP	200 000 €
9	Châlons	Ste- Ménéhould	E	SOREPACK SAS	Industrie du futur		437 700 €	87 540 €	20%	Lauréat de l'AAP	87 540 €

10	Châlons	Ste-Ménehould	E	SOREPACK SAS	Industrie du futur		430 000 €	86 000 €	20%	Lauréat de l'AAP	86 000 €
11	Châlons	Givry-en-Argonne	E	ALUMINIUM FERRI	Industrie du futur		175 827 €	70 331 €	40%	Lauréat de l'AAP	70 331 €
12	Châlons	Ste-Ménehould	E	AISA AUTOMATION INDUSTRIE FRANCE SAS	Industrie du futur		521 900 €	208 760 €	40%	Lauréat de l'AAP	208 760 €
13	Châlons	Ste-Ménehould	E	AISA AUTOMATION INDUSTRIE FRANCE SAS	Industrie du futur		367 131 €	146 852 €	40%	Lauréat de l'AAP	146 852 €
14	Châlons	Ste-Ménehould	E	HUMMEL CONNECTEURS SAS	Industrie du futur		325 165 €	130 066 €	40%	Lauréat de l'AAP	130 066 €
15	Châlons	Les Charmontois	CT	Commune des Charmontois	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Reprise de la maçonnerie des voûtes sur l'église Ste-Marie non classée	202 142 €	80 857 €	40%	Lauréat de l'AAP	80 857 €
16	Châlons	Givry-en-Argonne	CT	Commune de Givry-en-Argonne	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Travaux de rénovation de l'église St-Laurent	20 498 €	8 199 €	40%	Lauréat de l'AAP	8 199 €
17	Châlons	Sivry-Ante	CT	Commune de Sivry-Ante	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Mise en sécurité et travaux de rénovation de la toiture des églises de Sivry et d'Ante	20 188 €	3 028 €	15%	Lauréat de l'AAP	3 028 €
18	Châlons	Givry-en-Argonne	E	Christophe LIEGEOIS	Investissements productifs de la filière « graines et plants » à destination des pépinières et entreprises de travaux sylvicoles					Lauréat de l'AAP	23 400 €

19	Châlons	Ste-Ménehould	EP	CH d'Argonne	Séjour de la santé					46 410 €
20	Châlons	Noirlieu	CT	Commune de Noirlieu	DSIL 2021 – rénovation thermique	Travaux énergétique dans les locaux de la mairie : pompes à chaleur, isolat° des combles, installation de doubles vitrages	40 585 €	16 234 €	40%	16 234 €
21	Châlons	Givry-en-Argonne	EPCI	CC de l'Argonne Champenoise	DSIL 2021 – rénovation thermique	Rénovation du système de chauffage du gpe scolaire : chaufferie biomasse	216 323 €	86 529 €	40%	86 529 €
22	Châlons	Givry-en-Argonne	CT	Commune de Givry-en-Argonne	DSIL 2021 – rénovation thermique	Installat° d'1 chaufferie bois pr les bâtiments communaux	538 150 €	204 497 €	38%	204 497 €
23	Châlons	Givry-en-Argonne	CT	Commune de Givry-en-Argonne	DSIL 2021 – rénovation thermique	Changement des ouvrants de la mairie rénovée	134 641 €	53 856 €	40%	53 856 €
24	Châlons	La-Chapelle-Felcourt	CT	Commune de La-Chapelle-Felcourt	DSIL 2021 – rénovation thermique	Rénova° thermique du logement communal	16 450 €	6 580 €	40%	6 580 €
25	Châlons	Moiremont	CT	Commune de Moiremont	DSIL 2021 – rénovation thermique	Isola° par changement des ouvrants, fenêtres et remplacement de volets roulants	18 075 €	7 230 €	40%	7 230 €

26	Châlons	Somme-Yèvre	CT	Commune de Somme-Yèvre	DSIL 2021 – rénovation thermique	Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et du foyer rural	38 067 €	15 227 €	40%	Lauréat de l'AAAP	15 227 €
27	Châlons	Dommartin-Varimont	CT	Commune de Dommartin-Varimont	DSIL 2021 – rénovation thermique	Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et du bâtiment Annexe	36 679 €	14 672 €	40%	Lauréat de l'AAAP	14 672 €
28	Châlons	Ste-Ménehould	CT	CD 51	DSID 2021 – rénovation thermique	Réfection du système du réseau de chauffage – collège JB Drouet	270 115 €	162 069 €	60%	Lauréat de l'AAAP	162 069 €
29	Châlons	Givry-en-Argonne	CT	CD 51	DSID 2021 – rénovation thermique	Remplacement des menuiseries ext. - centre routier déptal	15 417 €	6 167 €	40%	Lauréat de l'AAAP	6 167 €
30	Châlons	Ste-Ménehould	CT	CD 51	DSID 2021 – rénovation thermique	Remplacement du mode de chauffage - centre routier déptal	83 333 €	33 333 €	40%	Lauréat de l'AAAP	33 333 €
31	Châlons	Vienne-le-Château	E	REPLACE	Industrie du futur		929 000 €	200 000 €	22%	Lauréat de l'AAAP	200 000 €
32	Châlons	Vienne-le-Château	CT	Commune de Vienne-le-Château	Recyclage foncier des friches	Réhabilitation de la friche industrielle de l'ancien site d'Albéa	235 000 €	71 000 €	30%	Lauréat de l'AAAP	61 770 €
33	Châlons	Givry-en-Argonne	CT	Commune de Givry-en-Argonne	Aide à la relance de la construction durable					Lauréat de l'AAAP	12 €
34	Châlons	La-Neuveville-aux-Bois	E	PREVOST BARBARA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		Lauréat de l'AAAP	500 €

35	Châlons	Hans	E	DE LA NOUE DIEU	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	Lauréat de l'AAPE	500 €
36	Châlons	Ste- Ménehould	E	PRINT6	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	Lauréat de l'AAPE	500 €

3 850 355 €

Bilan écologique du territoire

Réf : ATMO Grand Est 2018, Les Observatoires 2019, Agreste Grand Est 2019

Rapport pour l'élaboration du contrat de territoire « Eau et Climat » signé en mai 2021

Mobilité

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés **0 km**
- Existence de pôle(s) multimodal(aux) **NON**
- Existence de zone(s) à faible émissions **NON**
- Existence de voies réservées au covoiturage **NON**
- Automobile :
 - o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités **(2)** et dans le parc privé **NC**
 - o Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public **2 (Sainte-Ménéhould et Givry-en-Argonne)**
- Part des véhicules bas carbone dans la flotte des transports collectifs **0**
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de mobilité **100 %**

Énergie et climat

- Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) **110.928.128 kg soit 9 256 kg/hab/an Les voitures particulières participent pour une grande part aux émissions directes de gaz à effet de serre (41 %) viennent ensuite les poids lourds (35 %) et les véhicules utilitaires légers (20%).**
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) **2.784.057**
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation etc)
 - o **EnR carburant/combustible : entre 64 et 145 Gwh - 25% entre 2012 et 2018**
 - o **EnR thermique : entre 25 et 42 Gwh > 50 % entre 2012 à 2018**
 - o **EnR électrique : entre 35 et 200 Gwh > 50 % entre 2012 et 2018**
- Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) **NC**
- Rénovation énergétique
 - o Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
Avec 28,3 %, la collectivité est l'un des 3 EPCI de la Marne à avoir le taux de vulnérabilité énergétique le plus élevé de 8 point supérieur au taux départemental
 - o Réparation du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE **NC**
 - o Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée **NC**

- Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire **NC**
- État des systèmes de chauffage
 - Nombre estimé de chaudière à fioul **NC**
 - Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles et chaudières à bois installés avant 2002) **NC**
 - Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable) Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics

La commune de Sainte-Ménéhould a mis en place un réseau de chaleur issu de la chaufferie du centre aquatique et sportif l'Aquarelle pour alimenter le collège J.B. Drouet, le gymnase « Jean Jaurès », le centre hospitalier d'Argonne, l'EPHAD « Les Roseaux », le bâtiment administratif (ancien LP), la gendarmerie, la mairie, le groupe Buirette, les serres municipales, le musée médiathèque et prochainement l'Institut Médico Educatif.

3 267 mètres linéaires ont été créés.

Traitements des déchets / économie circulaire données 2020

- Tonnage de déchets produits par le territoire :
 - **déchèterie : 1 900.77 Tonnes,**
 - **OMR : 1 704.99 Tonnes**
 - **Tri : 573,77 Tonnes Taux de refus moyen : 9,48 %**
 - **Verre : 541,25 Tonnes**
- État des équipements de tri au regard des normes : **Les équipements sont aux normes. La déchèterie de Sainte-Ménéhould n'est plus adaptée aux besoins de la population**
- Existence de tri à la source des bio-déchets dans structure de restauration collective **Il y a des 5 composteurs dans 4 écoles**
- Taux de tri sélectif par filière
 - **Gravats : 21 %**
 - **DIB : 21 %**
 - **Déchets verts : 19 %**
 - **Bois B : 12 %**
 - **Meubles : 10 %**
 - **Ferrailles : 6 %**
 - **DEEE : 6 %**
 - **Cartons : 4 %**
 - **DDS + hors éco DDS : 1 %**

Agriculture et alimentation locale

- Existence d'un projet alimentaire territorial **NON**
- Nombre d'exploitations agricoles **317**
- Nombre de producteurs vendant en circuit court / de marchés de producteurs ou d'AMAP **2 marchés des producteurs**

- Surface agricole utile du territoire **50 321 Ha en 2018**
- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale **NC**
- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisées sur le territoire **NC**

Actions en matière de biodiversité

- Surface des aires protégées : **parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (Zones d'Interêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages etc**
- Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés **NC**
- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable **61,47 %**
- Surfaces de haies **NC**
- Existence d'un Atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité : **Etangs de Belval : Natura 2000 et RNR. 203 Ha**
- Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours) **NON**
- Label « Terre saine » (OUI/NON) **NON**

Lutte contre l'artificialisation des sols

- Etat d'avancement du PLUI **Refus**
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme **NC**
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières **Faible + 0.1 entre 2009 et 2018**
- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) **NC**
- Surfaces désartificialisées **NC**

Eau et assainissement

Un contrat de territoire « Eau et climat » a été signé en mai 2021

- Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON)
 - o **7 STEP sur 12 ont des non-conformité :**
 - **5 en performance**
 - **3 en collecte**
 - **1 en équipement.**

Une étude est menée afin de prévoir les mises en conformité et un planning de réalisation en partenariat avec l'AESN.


- Taux de fuite des réseaux du territoire
 - o **Sur le Nord (régie) : 38 % de perte**
 - o **sur le Centre (Suez) : 30 %**
 - o **Sur le Sud (Veolia) : 26 %**

Soit une moyenne de 31 % de perte sur l'ensemble du territoire

- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions **Pas de captage prioritaire. Une étude d'Aires Alimentations de captages est en cours afin de définir un plan d'actions.**
- Couverture du territoire par un SAGE (Oui/non/en cours d'élaboration) **Non**


Fiche action/projet

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Ambition stratégique n°	1 – Rendre le territoire attrayant par le bien vivre local				
Action n°	1-1 Habitat				
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la précarité énergétique - Maintenir les populations à leur domicile - 				
Localisation	- Le territoire de la Communauté de Communes				
Structure(s) pilote(s) de l'action	- La CCAC				
Structure(s) partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - La Région Grand Est - 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pré-opérationnelle 2021/2022 - Programmation des travaux 2022/2026 				
Indicateur de suivi	- Nbre de logements réhabilités				
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la Communauté de Communes - Participation des Communes 		Moyens financiers estimés		
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Un agent du service aménagement pour le suivi des dossiers de subvention - Un agent du service financier pour le paiement 		Moyens humains estimés		
				X	
Impacts énergétiques estimés	- Travaux d'économie d'énergie				X
Impacts environnementaux estimés			--	-	+ X
Impacts économiques estimés			--	-	+ X
Priorité de l'action					


Fiche action/projet

CREATION D'UN NOUVEAU POLE SCOLAIRE

Ambition stratégique n°	1 – Rendre le territoire attrayant par le bien vivre local														
Action n°	1-2 La Jeunesse														
Objectifs de l'action	- Offrir aux enfants une école de qualité (bâtiment / niveaux de classe)														
Localisation	- Le territoire de la Communauté de Communes														
Structure(s) pilote(s) de l'action	- La CCAC														
Structure(s) partenaires de l'action	- Les communes du regroupement - L'Education Nationale														
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etude par un cabinet (Schéma directeur des écoles – 2020-2021) - Lancement consultation d'architecte 1^{er} trimestre 2022 - Définitions des différents marchés courant 2022 - Fin 2022 – Début 2023 Validation des différents marchés - Début des travaux Fin 2023 - Livraison fin 2024 - Rentrée des élèves sept 2025 														
Indicateur de suivi	- Echancier du projet														
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la Communauté de Communes - Participation des Communes du groupement scolaire - L'Education nationale 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #add8e6;"></td> <td style="background-color: #66b3ff;"></td> <td style="background-color: #4682b4;"></td> <td style="background-color: #1e90ff;"></td> <td style="background-color: #000080;"></td> </tr> </tbody> </table>				Moyens financiers estimés									
Moyens financiers estimés															
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur des services techniques - Directeur du pôle jeunesse - Un agent du service financier pour le paiement des factures 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #ffcc99;"></td> <td style="background-color: #ff9966;"></td> <td style="background-color: #ff6633; text-align: center;">X</td> <td style="background-color: #cc3333;"></td> </tr> </tbody> </table>				Moyens humains estimés								X	
Moyens humains estimés															
			X												
Impacts énergétiques estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment moderne à faible coût énergétique (meilleure isolation) 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e0ffe0;"></td> <td style="background-color: #c0ffc0;"></td> <td style="background-color: #90ffa0;"></td> <td style="background-color: #60ff60;"></td> <td style="background-color: #30ff30; text-align: center;">X</td> </tr> </tbody> </table>								X					
				X											
Impacts environnementaux estimés		--	-	+	++										
Impacts économiques estimés	<ul style="list-style-type: none"> - De nouveaux habitants sur le territoire, diminution des fluides suite à la fermeture des 3 écoles plus anciennes. 	--	-	+	++										
Priorité de l'action															


Fiche action/projet

TRAVAUX ADAP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

Ambition stratégique n°	1 – Rendre le territoire attrayant par le bien vivre local					
Action n°	1-3 Les services publics					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible à tous les bâtiments publics - Application de la Loi « Handicap » de 2005 					
Localisation	- Le territoire de la Communauté de Communes					
Structure(s) pilote(s) de l'action	- La CCAC					
Structure(s) partenaires de l'action						
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etude ADAP des bâtiments (depuis 2018) - Travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'accès extérieur du pôle administratif Argonne 2021 • Aménagement des gymnases 2022-2023 					
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de bâtiments mis aux normes - Suivi de l'ADAP de la collectivité 					
Moyens financiers à consacrer	- Participation de la Communauté de Communes	Moyens financiers estimés				
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Un agent du service technique pour l'étude et le suivi des travaux - Un agent du service financier pour le paiement 	Moyens humains estimés				
			X			
Impacts énergétiques estimés		X				
Impacts environnementaux estimés		--	-	X	+ ++	
Impacts économiques estimés		--	-	+ X	++	
Priorité de l'action						


Fiche action/projet

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Ambition stratégique n°	1 – Rendre le territoire attractif par le bien vivre local														
Action n°	1-5 La Santé														
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la précarité énergétique - Maintenir les populations à leur domicile - 														
Localisation	- Le territoire de la Communauté de Communes														
Structure(s) pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - La CCAC - L'ARS 														
Structure(s) partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - La Région Grand Est - Le département - Acteurs locaux - Acteurs institutionnels (CAF, MSA , CPAM...) 														
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic local de santé de mars 2021 à décembre 2021 - Signature du contrat local de santé en mai 2022 - Mise en œuvre des actions de 2022 à 2025 - Evaluation des actions et du contrat de 2022 à 2025 														
Indicateur de suivi	- Evaluation par actions														
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la Communauté de Communes - Participation de l'ARS - Participation des acteurs institutionnels 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #a6c9ec;"></td> <td style="background-color: #4f81bd;"></td> <td style="background-color: #1f4e79; color: white; font-weight: bold;">X</td> <td style="background-color: #002d62;"></td> <td style="background-color: #001d3d;"></td> </tr> </tbody> </table>				Moyens financiers estimés							X		
Moyens financiers estimés															
		X													
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Une coordonnatrice - Une référente de l'ARS - Acteurs locaux et institutionnels en fonction des actions 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #f2f2f2;"></td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td style="background-color: #e67e22; color: white; font-weight: bold;">X</td> <td style="background-color: #c0392b;"></td> <td style="background-color: #8e44ad;"></td> </tr> </tbody> </table>				Moyens humains estimés							X		
Moyens humains estimés															
		X													
Impacts énergétiques estimés	- Suivant les actions	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e6f2e6;"></td> <td style="background-color: #c8e6c9;"></td> <td style="background-color: #8bc34a; color: white; font-weight: bold;">X</td> <td style="background-color: #5e8d4e;"></td> <td style="background-color: #33691e;"></td> </tr> </tbody> </table>						X							
		X													
Impacts environnementaux estimés	- Suivant les actions	--	-	+	++ X										
Impacts économiques estimés	- Suivant les actions	--	-	+	++ X										
Priorité de l'action															


Fiche action/projet

EQUIPEMENT NUMERIQUE DANS LES ECOLES

Ambition stratégique n°	1 – Rendre le territoire attractif par le bien vivre local														
Action n°	1-7 Le numérique														
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants dans les projets d'équipements numériques - Développer une culture du numérique éducatif 														
Localisation	- Le territoire de la Communauté de Communes														
Structure(s) pilote(s) de l'action	- La CCAC														
Structure(s) partenaires de l'action	- L'Education Nationale														
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de subvention février 2021 - Accord de la subvention novembre 2021 - Consultation des entreprises et lancement du marché décembre 2021 - Achat du matériel Février/mars 2022 														
Indicateur de suivi	- Nombre de classe mobile achetées														
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la Communauté de Communes - Éducation Nationale 			<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;">X</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>		Moyens financiers estimés								X	
Moyens financiers estimés															
			X												
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Un agent du Pôle jeunesse pour le suivi des dossiers de subvention - Un agent du service financier pour le paiement 			<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;">X</td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>		Moyens humains estimés						X			
Moyens humains estimés															
	X														
Impacts énergétiques estimés	-			<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20%;">X</td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>		X									
X															
Impacts environnementaux estimés				<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20%;">--</td> <td style="width: 20%;">-</td> <td style="width: 20%;">X</td> <td style="width: 20%;">+</td> <td style="width: 20%;">++</td> </tr> </table>		--	-	X	+	++					
--	-	X	+	++											
Impacts économiques estimés				<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20%;">--</td> <td style="width: 20%;">-</td> <td style="width: 20%;">X</td> <td style="width: 20%;">+</td> <td style="width: 20%;">++</td> </tr> </table>		--	-	X	+	++					
--	-	X	+	++											
Priorité de l'action															


Fiche action/projet

VALORISATION ET CAMOUFLAGE DES ESPACES VACANTS ET DU PATRIMOINE DETERIORE

Ambition stratégique n°	2 – Dynamiser le territoire par l'économie et la transition énergétique					
Action n°	2-1 Economie					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du patrimoine - Incitation à l'entrepreneuriat - Réduction de la vacance commerciale 					
Localisation	- Ville de Sainte-Ménéhould					
Structure(s) pilote(s) de l'action	- Ville de Sainte-Ménéhould					
Structure(s) partenaires de l'action	- - -					
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	- Mise en œuvre 2022/2023					
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre d'ouverture de commerce - Perception de la population 					
Moyens financiers à consacrer	- Participation de la ville de Sainte-Ménéhould	Moyens financiers estimés				
		X				
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Un agent du service aménagement - Les agents du service technique 	Moyens humains estimés				
		X				
Impacts énergétiques estimés		X				
Impacts environnementaux estimés		--	-		+ ++	
		X				
Impacts économiques estimés	- Création d'emplois	--	-		+ ++	
				X		
Priorité de l'action						

Fiche action/projet

PRIME A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMMERCE

Ambition stratégique n°	2 – Dynamiser le territoire par l'économie et la transition énergétique														
Action n°	2-1 Economie														
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'attractivité commerciale - Valorisation du patrimoine - Réduire la vacance commerciale 														
Localisation	- Ville de Sainte-Ménéhould														
Structure(s) pilote(s) de l'action	- Ville de Sainte-Ménéhould														
Structure(s) partenaires de l'action	- - -														
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	- Programmation de l'installation de la prime 2021/2026														
Indicateur de suivi	- Nbre de demandes de prime														
Moyens financiers à consacrer	- Participation de la ville de Sainte-Ménéhould	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #add8e6;"> </td> <td style="background-color: #4682b4;">X</td> <td style="background-color: #1e90ff;"> </td> <td style="background-color: #00008b;"> </td> <td style="background-color: #000000;"> </td> </tr> </tbody> </table>				Moyens financiers estimés						X			
Moyens financiers estimés															
	X														
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Un agent du service urbanisme pour le suivi des dossiers de subvention - Un agent du service financier pour le paiement 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #f5f5dc;"> </td> <td style="background-color: #ffcc99;">X</td> <td style="background-color: #ff9966;"> </td> <td style="background-color: #ff6633;"> </td> <td style="background-color: #993333;"> </td> </tr> </tbody> </table>				Moyens humains estimés						X			
Moyens humains estimés															
	X														
Impacts énergétiques estimés	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e0ffe0;"> </td> <td style="background-color: #c0ffc0;"> </td> <td style="background-color: #90ff90;"> </td> <td style="background-color: #60ff60;"> </td> <td style="background-color: #30ff30;"> </td> </tr> </tbody> </table>														
Impacts environnementaux estimés	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td>--</td> <td>-</td> <td> </td> <td>+</td> <td>++</td> </tr> </tbody> </table>				--	-		+	++						
--	-		+	++											
Impacts économiques estimés	- Création d'emplois	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td>--</td> <td>-</td> <td> </td> <td>+</td> <td>++</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td style="background-color: #cccccc;">X</td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>				--	-		+	++				X	
--	-		+	++											
			X												
Priorité de l'action															


Fiche action/projet


ACQUISITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES

Ambition stratégique n°	2 – Dynamiser le territoire par l'économie et la transition énergétique					
Action n°	23 Environnement					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilité électrique - Amélioration de la qualité de l'air - Inciter les habitants à intégrer une démarche vers la mobilité électrique - Répondre aux obligations gouvernementales 					
Localisation	- Ville de Sainte-Ménéhould					
Structure(s) pilote(s) de l'action	- Ville de Sainte-Ménéhould					
Structure(s) partenaires de l'action						
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	- Acquisition faite en 2021					
Indicateur de suivi						
Moyens financiers à consacrer	- Ville de Sainte-Ménéhould	Moyens financiers estimés				
				X		
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Un agent du service finance - Un agent du service technique 	Moyens humains estimés				
			X			
Impacts énergétiques estimés		X				
Impacts environnementaux estimés	- Réduction de la pollution atmosphérique	--	-		+	++
					X	
Impacts économiques estimés	- Financement d'une partie du coût d'achat par l'état	--	-		+	++
					X	
Priorité de l'action						

Fiche action/projet


CONTRAT TERRITORIAL EAU CLIMAT

Ambition stratégique n°	2 – Dynamiser le territoire par l'économie et la transition écologique	
Action n°	2-3 Environnement	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les pollutions ponctuelles domestiques - Protéger réglementairement les captages sensibles (pollutions nitrates/pesticides) - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et la qualité de la ressource 	
Localisation	- Le territoire de la Communauté de Communes	
Structure(s) pilote(s) de l'action	- La CCAC	
Structure(s) partenaires de l'action	- AESN	
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics et travaux des systèmes d'assainissement Givry-en-Argonne : études 2021/travaux 2022-2025 Florent-en-Argonne : Etudes 2021/travaux 2025-2027 La Neuville au Pont : Etudes 2021/travaux 2026-2027 La Grange aux Bois : 2022-2024 Chaudefontaine : 2024-2026 Sainte-Ménehould : 2022-2025 Vienne le Château : 2021-2027 - Etudes d'aires d'alimentation de captages sur les captages sensibles Dampierre Le Château 2021 Valmy 2021 Voilement 2021 Dommartin Dampierre 2021 Auve 2021 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et la qualité de la ressource Cernay en Dormois/Ville sur Tourbe 2022-2023 Valmy/Dommartin Dampierre/Gizaucourt/Voilement/Maffrécourt : Etudes 2021/travaux 2023-2026 Régie nord : Etudes 2021/travaux 2022 Binarville 2021 CCAC Etudes 2021/Travaux 2022.2024 Courtémont/Dommartin ss Hans/Maffrécourt/La Neuville au Pont : 2021 Belval en Argonne 2023-2024 Sainte-Ménehould : 2021-2022 	
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'au minimum 40 % de la masse financière des actions du programme à mi-parcours soit en 2024 - Engagement d'au moins deux actions « eau et climat » 	
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total HT : 6 380 705 € HT - Communauté de Communes - Subvention AESN (entre 40 et 80 %) 	<p>Moyens financiers estimés</p> 

Moyens humains à consacrer	- Une animatrice du contrat concentrée sur le volet protection	Moyens humains estimés				
				X		
Impacts énergétiques estimés		X				
Impacts environnementaux estimés	Amélioration de la qualité de la ressource en eau	--	-		+	++
					X	
Impacts économiques estimés	Augmentation du prix de l'eau	--	-		+	++
			X			
Priorité de l'action						

Fiche action/projet

RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Ambition stratégique	2 – Dynamiser le territoire par l'économie et la transition énergétique														
Action n°	2-3 L'Environnement														
Objectifs de l'action	- Rendre les bâtiments aux normes thermiques														
Localisation	- Le territoire de la Communauté de Communes														
Structure(s) pilote(s) de l'action	- La CCAC														
Structure(s) partenaires de l'action	Etude thermique des bâtiments (écoles, gymnases, pôle administratif Argonne) 2021-2022 Travaux rénovation thermique faits en 2021 : - Calorifugeage tuyaux de chauffage - Combles / sous face plancher vide sanitaire - Toiture isolante - Menuiseries extérieures														
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	- Programmation des travaux 2022/2026 - 2022 Chauffage - 2022 Etude thermique - 2023 Isolation thermique par l'extérieur														
Indicateur de suivi	- Nbre de bâtiments rénovés														
Moyens financiers à consacrer	- Participation de la Communauté de Communes	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #add8e6;"></td> <td style="background-color: #4682b4;"></td> <td style="background-color: #1e90ff;"></td> <td style="background-color: #00008b;"></td> <td style="background-color: #00008b;"></td> </tr> </tbody> </table>				Moyens financiers estimés									
Moyens financiers estimés															
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Un bureau d'études thermiques - Un agent du service technique pour l'étude et le suivi des travaux - Un agent du service financier pour le paiement - Un contrôleur technique (phase travaux) 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #f5deb3;"></td> <td style="background-color: #f5deb3; text-align: center;">X</td> <td style="background-color: #f5deb3;"></td> <td style="background-color: #f5deb3;"></td> <td style="background-color: #f5deb3;"></td> </tr> </tbody> </table>				Moyens humains estimés						X			
Moyens humains estimés															
	X														
Impacts énergétiques estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'économie d'énergie - Réduire la déperdition thermique 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> <td style="background-color: #d9ead3;"></td> </tr> </tbody> </table>													
Impacts environnementaux estimés	- Réduction des Gaz à effet de serre	--	-	+	++										
Impacts économiques estimés	Coût – 30 % sur la facture d'énergie	--	-	+	++										
Priorité de l'action															

Fiche action/projet

RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Ambition stratégique n°	3 – Faire rayonner le territoire par le lien, l'animation, la promotion et la communication				
Action n°	3-5 Communication				
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la promotion et la visibilité du territoire - Maîtriser l'image de la commune - Accroître l'attractivité du territoire - Favoriser l'échange et le partage d'informations - Maintenir et cultiver le lien social 				
Localisation	- Ville de Sainte-Ménéhould				
Structure(s) pilote(s) de l'action	- Ville de Sainte-Ménéhould				
Structure(s) partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - France relance - ANCT 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	- Recrutement au 1 ^{er} /01/2022				
Indicateur de suivi	-				
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Ville de Sainte-Ménéhould 	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	- Un agent du service aménagement du territoire	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques estimés	X				
Impacts environnementaux estimés	--	-		+	++
Impacts économiques estimés	X				
	--	-		+	++
	X				
Priorité de l'action	